



DDSP 26

ALLIANCE Police Nationale saisit Monsieur le DDSP 26 au sujet des « nuiteux » du département

LAMPES, PAQUETAGE TYPE « NUIT », FAUTEUILS, SUIVI MEDICAL... AUTANT DE SUJETS SANS REPONSES A CE JOUR !

ALLIANCE DEMANDE QUE CES SUJETS SOIENT INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CHSCT !

 **ALLIANCE**
POLICE NATIONALE

Bureau Régional Auvergne Rhône Alpes 

Monsieur CIMINO Nicolas
Secrétaire Régional Adjoint Auvergne Rhône Alpes
Alliance Police Nationale

Lyon le 01^{er} avril 2021

A
Monsieur le DDSP 26

OBJET : Matériels et sollicitations des effectifs de nuit

Monsieur le Directeur,

Suite à la formation syndicale de ce jour, le bureau départemental 26 m'a fait part de leurs dernières revendications à votre égard concernant notamment les fonctionnaires travaillant en nuit.

Après échange, il appert qu'il demeure toujours une absence de suivi médical renforcé de ces fonctionnaires (toujours pas de fiches de poste, absence de visite annuelle obligatoire, aucune élaboration des fiches individuelles d'exposition au risque professionnel nuit...). Il en est de même du dispatching de 20 000 lampes tactiques nationales et de la création du paquetage type « nuit » pour les agents qui visiblement ne sont toujours pas arrivés sur votre département. Plusieurs départements de la zone ont pourtant déjà reçu ce matériel et il est étonnant que votre DDSP n'ait pas été « ventilée » ? Nous souhaiterions être tenu informés de vos démarches en la matière afin de savoir si nous devons le cas échéant intervenir également de notre côté.

Enfin, il est cependant de votre ressort de pouvoir faciliter l'exercice du cycle binaire à nos collègues « nuiteux » par l'achat de matériel ou mesures d'agrément (télévision bloquée sur chaînes info, fauteuil de repos...). Plusieurs DDSP de la zone ont déjà procédé de la sorte dans un intérêt commun et conformément aux préconisations de la médecine de prévention du ministère de l'intérieur qui écrit :

- Limiter la dette de sommeil : essayer de dormir 7 heures / 24 h soit en une fois, soit en 2 fois avec d'abord 5 heures de sommeil et un réveil pour l'heure habituelle du repas de milieu de journée vers 13 heures, suivi d'un 2^e sommeil d'environ 100 minutes. Une sieste de 20 minutes en fin de journée avant la prise de poste est recommandée. Si cela est possible durant la nuit, une sieste courte de quelques minutes suffit à compenser un accès de somnolence excessive.

Je vous remercie par avance de la prise en compte de ces demandes réitéré et sollicitons d'ores et déjà l'inscription de ces sujets à l'ordre du jour du prochain CHSCT 26.

Bien cordialement
Le Secrétaire Régional Adjoint Auvergne Rhône Alpes
Nicolas CIMINO

AU PLUS PROCHE DES NUITEUX !

ALLIANCE POLICENATIONALE

RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGÈNE

